

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23575**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable,

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles, 227p Gestion de l'énergie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours type : Gestion Rationnelle de l'Energie Electrique (MEEDD-GRENEL)

- Maîtriser les techniques de gestion de projet
- Appliquer les techniques de communication permettant d'initier ou de développer les relations avec les autres
- Maîtriser l'anglais technique
- Rédiger une documentation technique
- Connaître les équipements d'un système de production de l'énergie électrique, sait les intégrer et les paramétrer
- Connaître les techniques de production, de transport et de stockage de l'énergie électrique
- Maîtriser la mise en œuvre d'une régulation, choix du type, paramétrage et mise en œuvre
- Connaître les réseaux locaux industriels et les technologies liées à la gestion de l'énergie électrique

- Connaître les fondamentaux du génie thermique et des bases de données
- Auditer et mesurer la consommation d'énergie dans les entreprises et administrations des secteurs privés et publics et chez les particuliers
- Exploiter et mettre en œuvre des techniques d'efficacité énergétique
- Dimensionner un système de production d'énergie électrique
- Savoir configurer, installer et mettre en production un système de gestion technique du bâtiment et gestion technique centralisée
- Intégrer des outils et technologies pour la proposition de solutions efficaces de réduction de la consommation électrique
- Proposer des solutions pour la minimisation de la consommation d'énergie électrique dans le domaine tertiaire que ce soit pour de nouvelles constructions ou pour la rénovation de bâtiments
- Disposer de compétences transversales (régulation, automatismes, électronique et puissance, électrotechnique, informatique industrielle et réseaux locaux industriels)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Production d'énergie
- Environnement
- Collectivités territoriales,
- Transports (ferroviaire, aérien, automobile)
- Industries de transformation et manufacturières
- Gestion Technique et Centralisée du Bâtiment
- Acheteur industriel / Acheteuse industrielle
- Analyste-programmeur / Analyste-programmeuse en informatique industrielle
- Automaticien / Automaticienne d'installation
- Cadre technico-commercial
- Chargé / Chargée d'affaires en industrie
- Chef d'exploitation en production/distribution d'énergie
- Technicien / Technicienne d'exploitation en production d'énergie, en électrotechnique études et développement, processus en électricité-électronique études et développement, d'équipements électriques et électroniques de contrôle et de régulation, d'essais en électricité, d'installation en domotique
- Consultant(e) industriel(le) informatique

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

DUT Réseaux et Télécom (RT), Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), Génie Thermique et Energie (GTE), Maintenance Industrielle (MI), Mesures Physiques (MP),

BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA), BTS Electrotechnique (ETT), BTS Systèmes Électroniques (SE), BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (CRSA), BTS Maintenance Industrielle (MI), ou ayant validé les quatre premiers semestres de certaines licences LMD (« Sciences et technologie », « Sciences, technologies, santé », « Mathématiques, informatique »...). attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle MEEDD-GRENEL, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS

UE 1 : Formation générale (4 ECTS) :

- Anglais
- Techniques de commercialisation
- Culture, communication et développement durable
- Normes et réglementation

UE 2 : Energie Electrique et Renouvelable (8 ECTS) :

- Techniques de production de l'énergie et énergies renouvelables
- Transport, stockage et conversion de l'énergie électrique
- Sécurité et prévention des risques
- Fournisseurs et tarification de l'énergie

UE 3 : Automatique et Informatique Industrielle (8 ECTS) :

- Asservissement analogique et numérique
- Contrôle commande
- Technologie des capteurs et actionneurs
- Programmation avancée et systèmes enfouis
- Base du génie thermique

UE 4 : Gestion Intelligente de l'Energie (8 ECTS) :

- Réseaux locaux industriels pour les secteurs secondaires et tertiaires
- Supervision et GTB, GTC
- Fondamentaux des bases de données
- Conférences et visite de sites

UE 5 : Travail Collaboratif et Autonomie (12 ECTS)

- Management de projet
- Projet tuteuré, étude de cas

UE 6 : Stage obligatoire de 16 semaines de mars à juin en entreprise (20 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels

En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
Par candidature individuelle	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'université Paris-XII en vue de la délivrance de diplôme nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'université Paris-XII en vue de la délivrance de diplôme nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté ministériel du 19 septembre 2011 relatif aux habilitations des diplômes nationaux de licences professionnelles ou de masters modifiés hors vague de l'Université Paris XII, à compter de la rentrée 2011-201

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/nos-departements-pedagogiques-/geii/>

Lieu(x) de certification :

Université de Paris Est Créteil, 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Sénart, département GEII, 36-37 Rue Georges Charpak, 77567 Lieusaint

Lycée la Mare Carrée, Rue de la mare carrée, 77550 Moissy-Cramayel

Historique de la certification :

En septembre 2015, l'intitulé de la licence professionnelle Automatique et Informatique Industrielle, Gestion Rationnelle de l'Energie Electrique (AI-GRENEL) devient la licence professionnelle Mention Maitrise de l'Energie, Electricité et Développement Durable, parcours Gestion Rationnelle de l'Energie Electrique (MEEDD-GRENEL)

Certification précédente : Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle Spécialité Gestion Rationnelle de L'ENERgie ELectrique : GRENEL